



RAID

VENTOUX XTREME MTB

**Samedi 31 Octobre et Dimanche 01
Novembre 2020**

REGLEMENT



1. LES ÉVÉNEMENTS

Le RAID VENTOUX XTREME MTB 2020 est organisé par la société Bike Concept et l'association (loi 1901) EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS 90001, 84410 BEDOIN.

Il a lieu du samedi 31 Octobre au dimanche 01 Novembre 2020.

Il s'agit d'une course avec suivi d'itinéraire sur GPS avec soutien balisage à étapes engagée physiquement et techniquement :

2 jours de raid par équipe de 2 coureurs ; ou en individuel

3 étapes dont 1 diurne / nocturne;

Distances et dénivelé estimés 130 km / 4500m de dénivelés D+.

2. LES ÉPREUVES

Le RAID se court en équipe de deux (2) concurrents ou en individuel. Il est composé de spéciales chronométrées et de liaisons non chronométrées.

Il est ouvert à cinq catégories de coureurs :

- 1 - Homme (Espoir, Master 1, Sénior et Junior compris)
- 2 - Master (Master 2 et 3)
- 3 - Mixte Homme / Femme (toutes catégories à partir de Junior)
- 4 – Femme (toutes catégories à partir de Junior)
- 5 – Ebike/ VTTAE

Les équipes sont classées dans la catégorie du plus jeune de ses membres (ex. : si un coureur homme à 45 ans et un autre à 30 ans, l'équipe sera classée en catégorie 1). Les individuels par catégories.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 est ouvert à toutes et à tous, licenciés FFC et licenciés à la journée, aux conditions définies ci- dessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique du cyclisme et ou du VTT en compétition (UCI, FFC) devront impérativement présenter une copie de leur licence valide pour la saison correspondant à l'année où se déroule le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020. Au plus tard les licences devront être adressées 15 jours avant le départ du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 par mail egobikeraid@gmail.com .

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus y compris) devront fournir : La copie d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 3 mois au jour de la course.

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 n'est uniquement accessible qu'aux mineurs de catégorie Junior avec une licence club annuelle.

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout coureur mineur.

Il ne pourra y avoir qu'un seul concurrent mineur par équipe.

La formule Ebike/VTAE sur le **RAID VENTOUX XTREME MTB** reste un défi sportif. La gestion de l'effort, l'autonomie et le respect entre participants sera exigé.

Conditions particulières demandées au Ebike/VTAE

- Moteur de puissance 250 Watts maximum, avec assistance au pédalage.
- Vérification des batteries aux inscriptions
- 1 batterie de rechange identifiée et laissée à l'organisation qui sera mise à disposition à un lieu de ravitaillement **défini et obligatoire**
- Priorité absolue aux VTT classiques sur les spéciales chronométrées
- Respect et correction entre les concurrents participants

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 n'est uniquement accessible qu'aux mineurs de catégorie Junior avec une licence club annuelle.

Une autorisation écrite du représentant légal sera exigée pour tout coureur mineur.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves du **RAID** se fait exclusivement par le biais de la plateforme d'inscription PROTIMING (<https://protiming.fr/Runnings/detail/5455>). Le paiement est à effectuer au moment de la réservation.

L'inscription définitive sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées :

- Dossier envoyé et complet ;
- Paiement.

Seul le listing officiel valide l'inscription du coureur.

Le prix de l'inscription pour le **Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020** est fixé à 280 Euros par équipe de deux (2) coureurs et à 140 Euros pour les individuels.

L'organisation limite le nombre de participants à 350.

Les frais d'annulation sont fixés à :

Equipes de 2 :

- 50 Euros jusqu'au 12 Juillet 2020;
- 100 Euros du 13 juillet au 13 Septembre 2020;
- 150 Euros du 14 septembre au 11 Octobre 2020;
- 200 Euros du 12 octobre au 18 octobre 2020;
- 280 Euros au-delà du 19 Octobre 2020

Individuels :

- 25 Euros jusqu'au 12 Juillet 2020;
- 50 Euros du 13 juillet au 13 Septembre 2020;
- 75 Euros du 14 septembre au 11 Octobre 2020;
- 100 Euros du 12 octobre au 18 octobre 2020;
- 140 Euros au-delà du 19 Octobre 2020

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 à la découverte des faits.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors des briefings d'avant course en cas d'événement exceptionnels et imprévus.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation se donne le droit de ne pas valider une inscription ou d'exclure un concurrent de la course pour les raisons suivantes (liste non exhaustive) :

- Manquement à l'éthique morale et sportive ;
- Comportement dangereux pour lui-même ou les autres concurrents
- Raisons médicales ;
- Matériel inapproprié ;
- Non-respect de l'Environnement et des espaces traversés...

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance «Individuelle accident» ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

5. RETRAIT DES PLAQUES RAID

Les horaires annoncés ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés.

Les plaques seront à retirer la journée du samedi 31 Octobre 2020 entre 09h00 et 11h15.

Le briefing prologue se tiendra à 11h30 sur les lieux d'inscription (à préciser lors de l'envoi des traces GPS).

Le briefing course de la première étape se tiendra à 17h00 sur les lieux d'inscription (à préciser lors de l'envoi des traces GPS).

La plaque de course est à mettre obligatoirement sur le cintre du vélo.

Le système de chronométrage (puce, bib tag, ... ou tout autre dispositif), et/ou de tracking gps sera à utiliser selon les préconisations d'usages. Il sera remis contre une caution de 150 Euros par coureur.

Un bracelet d'identification sera distribué à chaque participant. Il devra être porté en permanence au poignet dès la remise des plaques.

Le numéro de plaque sera apposé sur le matériel de camping lors du retrait des plaques avant acheminement sur le lieu de bivouac par l'organisation.

6. PROGRAMME RAID

Sous réserves de modification par l'organisateur

Samedi 31 Octobre 2020 – Raid jour 1

09h00 - 11h15 : Ouverture retrait des plaques et **vérification contenu sacs.**

11h30 : Briefing prologue.

12h : Prologue.

17h: Briefing étape 1.

17h30 à 18h30 : Départ étape 1 (diurne / nocturne).

21h à 01h00 : repas et bivouac.

Dimanche 01 Novembre 2020 – Raid jour 2

6h00 – 07h30 : Petit déjeuner et **vérification des sacs.**

07h45 : Briefing

08h00 : Départ étape 2

Arrivée entre 12h00 et 15h00, repas et remise des prix.

* Les traces GPS seront envoyées aux inscrits la semaine précédant le raid (parcours final à confirmer)

* Jusqu'à l'envoi des traces GPS, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et d'adapter les parcours.

* l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de risque météo ou d'évènement pouvant menacer la sécurité des coureurs.

* 3 ravitaillements par étape (en fonction du parcours) seront proposés aux coureurs en plus des repas.

7. PARCOURS RAID

7.1. Accès au départ

L'accès à la ligne de départ avant chaque étape doit se faire en respectant les horaires communiqués lors des briefings.

L'horaire définitif de départ et le lieu exact sera confirmé lors du briefing de l'étape 1.

Les concurrents devront obligatoirement respecter le pointage et vérification du matériel

avant le départ.

Toute absence de pointage entrainera la mise hors course de l'équipe (retrait de la plaque de cadre, du bracelet...).

7.2. Arrivée d'étape

Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être pointé électroniquement comme arrivé. Toute absence de pointage pourra déclencher des recherches avec les services de secours. Ces frais non justifiés seront entièrement imputés au concurrent.

7.3. Balisage et tracés

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 est une course avec trace GPS sans balisage physique, il n'y aura donc aucun balisage sur les liaisons, sauf en cas de risque ou danger particulier pour les coureurs.

Les spéciales chronométrées seront balisées.

Des pointages obligatoires seront définis, annoncés lors des briefings et remis sur les plans d'étapes.

Étant donné la longueur du parcours, certains passages de routes ne seront pas sécurisés. Il est donc impératif de respecter le code de la route. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. A titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, la neige sur les cols en altitude....

Le parcours final sera dévoilé au plus tôt une semaine avant l'épreuve.

La trace GPS définitive sous format .gpx sera envoyée aux coureurs par courrier électronique la semaine avant la course.

Seuls les véhicules de l'organisation, les secours, la presse et les motos de la course sont autorisés à rouler sur le parcours. **Les zones d'assistance sont accessibles à véhicule. Seules les zones annoncées au briefing et indiqués aux inscriptions seront tolérées à la circulation de tiers.**

7.4. Respect de l'environnement

Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 traverse des zones naturelles sensibles et protégées (réserve de biosphère du Ventoux, zone Natura 2000...) et à ce titre l'ensemble des participants se doit d'avoir un comportement irréprochable quant au respect de l'environnement qu'il emprunte.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à votre disposition sur les ravitaillements, aire d'arrivée et camping.

Il est aussi formellement interdit de s'éloigner de l'itinéraire GPS en coupant à travers champs et autres zones naturelles. Le Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 et de la pratique VTT sur le massif dépend de votre comportement !

8. LA COURSE

8.1. Déroulement

L'organisation indiquera des portes horaires au-delà desquelles tout compétiteur se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre l'arrivée. Le non-respect des portes horaires n'entraîne pas la disqualification des coureurs mais une pénalité au chronomètre sera appliquée.

8.2. Abandon

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant une étape, il est impératif de signaler à l'arrivée votre abandon.

Dans tous les cas vous devez venir signaler sur la ligne d'arrivée votre abandon provisoire ou définitif.

- **Provisoire** (lors d'une étape) : Vous pourrez repartir sur l'étape suivante avec application de pénalité au chronomètre.
- **Définitif** : Vous quittez la course et vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est formellement interdit de quitter la course sans l'avoir signalé à l'étape en cours.

Le non-respect de ce point de règlement entrainera une facturation forfaitaire de 100€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'Etat peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

8.3. Matériel obligatoire RAID

- **Individuel :**
 - Casque,
 - Couverture de survie,
 - Vêtements chauds (1 polaire, 1 veste imperméable respirante ou coupe-vent, 1 collant long, 1 bonnet, 1 paire de gants longs) à confirmer en fonction des prévisions météorologiques au moment du briefing,
 - 1 sifflet,
 - 1 téléphone portable,
 - Barres céréales, énergétiques ou équivalent,
 - Bidon ou camel-bag.
- **Par équipe RAID et individuel RAID :**
 - 1 GPS acceptant les formats de trace .gpx minimum par équipe,
 - Nécessaire de réparation,
 - 1 trousse de secours avec les éléments suivants :
 - 1 couverture de survie,
 - 1 pansement américain,
 - 1 bande auto agrippante,

- 5 compresses,
- 1 spray désinfectant,
- 1 collyre,
- 1 Sparadrap,
- 1 Antalgique laissé à l'appréciation du coureur et de son médecin traitant,
- 1 Antistaminique.

➤ **Pour l'étape de diurne/nocturne, par coureur RAID:**

- 1 gilet jaune fluo,
- 1 éclairage avant et 1 éclairage arrière,

Une vérification des sacs aura lieu au briefing au moment de la remise de la carte du tracé avant chaque étape.

Le contenu du sac pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques ; Il vous sera précisé à chaque briefing si vous pouvez vous dispenser de certains matériels.

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage.

Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape. Trois (3) ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape.

8.4. Pénalités RAID

La progression en dehors de l'itinéraire obligatoire entraînera la mise hors course immédiate.

Une équipe de contrôleurs mobiles pourra disqualifier immédiatement les concurrents en infraction.

Une pénalité de temps de 10 minutes pour non-respect des zones de pointages obligatoires, sera appliquée à chaque non-respect.

La durée de la pénalité pourra être modifiée, le cas échéant la nouvelle durée sera confirmée à l'inscription et aux briefings.

8.5. Assistance RAID

Une carte du parcours avec les pointages obligatoires pour le RAID sera fournie par l'organisation, leur permettant de connaître tous les passages autorisés pour les assistants.

9. LOGISTIQUE

9.1. Sécurité

Sur les parcs départ et arrivée, comme sur le bivouac, votre matériel est sous votre responsabilité, nous vous conseillons un antivol et une attention particulière.

9.2. Restauration

Les repas prévus par l'organisation et inclus dans les frais de participation au **RAID** sont les suivants (horaires à titre indicatif et confirmés lors des briefings d'étape) :

Samedi 31 Octobre 2020 – Raid jour 1

21h30 – 01h00 : Repas à l'arrivée de l'étape.

Dimanche 01 Novembre – Raid jour 2

6h00 – 07h30 : Petit déjeuner.

12h00 – 15h00 : Repas d'arrivée.

Trois (3) ravitaillements de type course (fruits secs, cakes, eau...) sont prévus en fonction de la longueur et de la difficulté de chaque étape. Les ravitaillements sont adaptés à la pratique du VTT sur de longues étapes.

En dehors des repas indiqués ci-dessus, les frais de nourriture sont à la charge des concurrents.

9.3. Hébergement

9.3.1 RAID

Dans le cadre de votre inscription, un emplacement sur le bivouac avec sanitaires et douches vous est proposé pour la nuit du samedi 31 Octobre 2020 au Dimanche 01 Novembre 2020.

L'hébergement sur le bivouac pour la nuit du samedi 31 Octobre 2020 au Dimanche 01 Novembre 2020 est obligatoire.

Pour les coureurs désirant arriver la veille de l'épreuve ou le lendemain, des hébergements pourront être conseillés par l'organisation (tél : 04.90.65.26.09).

Le matériel de camping (tentes, duvets...) est à fournir par les concurrents qui le remettront lors de l'inscription à l'organisation qui se charge de son acheminement sur le lieu de bivouac du samedi 31 Octobre 2020.

Le matériel qui sera acheminé par l'organisation est limité à :

- 1 sac à dos par personne de contenance 100 litres maximum contenant à titre indicatif :
 - o 1 nécessaire de toilette ;
 - o 1 tenue de repos ;
 - o 1 tenue de VTT de rechange ;
- 1 sac de couchage ;
- 1 tente 2 personnes par équipe ou 1 tente 1 personne par coureur.

L'acheminement du matériel de bivouac par l'organisation est obligatoire pour tous les coureurs. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée.

Le contenu des sacs sera vérifié de manière contradictoire et remis à l'organisation lors de la remise des plaques.

Si le (s) coureur(s) de sa propre initiative prend un hébergement différent dans la nuit du samedi au dimanche, ce sera à sa charge exclusive.

9.4. Sécurité RAID

L'organisation dispose d'un dispositif de secours validé par la préfecture. Il se compose de médecins mobiles en course et sur les villages étapes, des services de secours et incendies (SDIS).

En cas de problème il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, ou de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, ou de composer directement le 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur.

9.5. Annulation du fait de l'organisateur

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...)

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...)

10. DROIT A L'IMAGE

En participant au **RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2020**, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du **RAID VTT VENTOUX XTREME MTB 2020**, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses.

L'inscription au Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

11. LITIGES ET RECLAMATIONS

Toute demande peut être adressée par mail egobikeraid@gmail.com ou par voie postale à EGOBIKE, Mairie de Bédoin, 301, av Barral des Baux CS90001, 84410 BEDOIN.

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course.

Toute réclamation parvenue trente (30) jours calendaires après la date de fin du Raid VTT VENTOUX XTREME MTB 2020 sera considérée comme nulle et non avenue.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement **RAID ET RANDO VTT VENTOUX XTREME MTB 2020**.

Le directeur de course, Olivier BRUNAUD.